

Rwanda : « Causette » accuse la France de viols

Hélène Despici-Popovic

Libération, 26 octobre 2011

Le mensuel féminin a été piraté après une enquête sur la plainte de trois Tutsies contre des soldats.

Paris et Kigali ont beau s'être réconciliés, le passé – celui du génocide de 1994 et des responsabilités – n'arrive pas à passer. Pour l'avoir fait revivre, le mensuel féminin *Causette* et trois de ses journalistes, auteurs d'une enquête sur les accusations de viols portés par des Tutsies rwandaises contre des soldats français, ont subi mille tracasseries. Leurs fichiers ont disparu, leurs mails ont été piratés et d'étranges courriers leur ont été adressés.

Pour empêcher que cela ne se reproduise, le directeur de la publication, Grégory Lassus-Debat, s'est rendu hier au commissariat du XI^e arrondissement de Paris pour porter plainte contre X pour « accès frauduleux dans le système de traitement automatisé de données ainsi que pour

suppression de fichier ». L'incident s'est produit, explique-t-il, le 19 octobre, alors que l'équipe bouclait le magazine. « *Lors de l'envoi à l'imprimerie, la quasi-totalité des dossiers a été supprimée dans le serveur. Ce n'est pas un bug informatique* », souligne le directeur de *Causette*.

Méandres

Après avoir récupéré ses dossiers, grâce au travail des secrétaires de rédaction, ce magazine qui n'a guère plus de deux ans sort aujourd'hui dans les kiosques avec l'article qui, apparemment, fait peur. C'est la première fois que *Causette* traite du Rwanda. « *Aucun de nous n'est un spécialiste du Rwanda. Nous n'avons pas participé aux polémiques de l'époque. Nous avons simplement lancé l'enquête en juin, quand trois Rwandaises, qui accusent des mili-*

taires français de les avoir violées en 1994, sont venues en France pour être entendues par le tribunal aux armées de Paris et que leur audition a été annulée parce que le juge d'instruction s'est rompu le tendon d'Achille à la veille de l'audience », explique Grégory Lassus-Debat.

La plainte des trois femmes, qui date de sept ans, se perd dans les méandres de la justice française. Pourtant, au Rwanda, *Causette* se rend compte qu'il n'est pas difficile de retrouver les traces des témoins. En peu de temps, la journaliste met la main sur Irène et Marie-Jeanne, qui racontent pour la première fois ce qui leur est arrivé. La seconde affirme avoir été agressée dans le camp de réfugiés de Nyarushishi, là où deux des plaignantes qui se sont rendues à Paris disent avoir été violées lors de l'été du génocide de 800 000 Tutsis. Ces soldats français étaient membres de l'opération « Turquoise » lancée par Paris sous mandat de l'ONU pour assurer la protection des réfugiés entre juin et août 1994. L'armée française se targue d'avoir sauvé des vies alors que Kigali l'accuse d'avoir essentiellement sauvé les auteurs du génocide et

même d'avoir participé aux meurtres.

Soudards

L'opération Turquoise a d'ailleurs été contestée dès son lancement. Obsédé par l'extension de l'Afrique anglophone, Paris avait soutenu le régime hutu de Juvénal Habyarimana contre la rébellion tutsie œuvrant à partir de l'Ouganda. La France l'avait aidé politiquement et militairement, en équipant et formant son armée.

Dix-sept ans après les faits, les accusations de viols lancées contre les soldats français provoquent une gêne d'autant plus grave que, depuis les exactions commises en ex-Yougoslavie, le viol peut être considéré comme un crime contre l'humanité s'il est systématique et ciblé. Les soldats français ne seraient-ils finalement pas si différents des soudards du général Ratko Mladic, le bourreau serbe de la Bosnie ? Ou ont-ils profité de la misère qui a poussé les affamées à se prostituer, oubliant que, dans le contexte de violence de l'époque, la frontière était particulièrement ténue entre viol et achat de sexe ?